

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Conseil Municipal du 09 décembre 2022



Le 02 décembre 2022

Mme le Maire de BOUZEL

à

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
et Membres du Conseil Municipal**

L02REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le vendredi 09 décembre 2022 à 19 heures 45.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- **Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;**
- **Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent ;**
- **Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : demande d'acquisition d'une portion du domaine public situé devant le « 1 Rue de l'Eglise » ;**
- **Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : avenant n° 4 au marché de la société COLAS ;**
- **Convention avec le SIEG 63 Territoire d'énergie pour la pose d'une lanterne d'éclairage public sur l'atelier municipal dans le cadre de l'aménagement du centre bourg ;**
- **Convention de servitude de passage avec l'ASA du Jauron pour l'installation d'une conduite d'irrigation secteur Les Longes, La Jonchère ;**
- **Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Billom Communauté ;**
- **Décisions modificatives au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement et/ou de fonctionnement ;**
- **Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;**
- **Questions et informations diverses.**

Comptant sur votre présence, veuillez croire, **Chers Collègues**, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 DEC. 2022
ID : 063-216300491-20221209-22L09_95-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	02.12.2022
Séance du	09.12.2022



Le 09 décembre 2022 à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille.

Thème : 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

22L09_95

N° 95/2022 : Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : demande d'acquisition d'une portion du domaine public situé devant le « 1 Rue de l'Eglise »

Dans le cadre du programme d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg – secteur de l'église - Mme le Maire fait le point sur la proposition de Mmes ASTIC, propriétaires de la parcelle cadastrée section C n° 154, située 1 rue de l'église, d'acquiescer une portion du domaine public qui est actuellement occupée par un parterre arboré et un dallage en pierre de Volvic.

Vu les multiples échanges (rencontres, courriers, courriels, téléphoniques) avec Mmes ASTIC, afin de tenter de trouver une solution amiable à cette problématique d'aménagement de l'espace public situé devant le 1 Rue de l'Eglise ;

Considérant les arguments présentés ce jour aux membres du Conseil Municipal par Mmes ASTIC avant le début de séance de l'assemblée délibérante ;

En réponse aux demandes de Mmes ASTIC résumées dans leur courrier du 26.10.2022 ; Mme le Maire expose les éléments suivants :

Concernant le point 1 : l'extrait cadastral démontrant que la propriété de Mmes ASTIC se limite à l'espace bâti uniquement ; une lettre recommandée avec avis de réception cosignée par Mme le Maire, représentant la maîtrise d'ouvrage et Mme Lise Marchal, Maître d'œuvre du projet, validée par la majorité des conseillers municipaux, a été envoyée le 10.11.2022, informant Mmes ASTIC que les travaux d'aménagement seraient réalisés conformément au plan d'exécution, du fait de prescriptions réglementaires et techniques. La préservation de l'espace vert existant, planté sur le domaine public, demeurant compatible avec les objectifs du développement durable, et avec la volonté de respecter l'attachement des riverains à certains espaces publics qu'ils ont contribué à entretenir ; celui-ci est conservé au maximum.

Concernant le point 2 : suite à une rencontre sur site le 24 octobre 2022 avec Mme ASTIC Sylvaine et aux solutions proposées à cette occasion afin de réparer les dommages subis par le décaissement de la zone de 3.46 m2 sous le balcon existant de sa propriété cadastrée C n° 580, située Place du Fort ; une lettre recommandée avec avis de réception cosignée par Mme le Maire, représentant la maîtrise d'ouvrage et Mme

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
 Reçu en préfecture le 13/12/2022
 Affiché le **14 DEC. 2022**
 ID : 053-216300491-20221209-22L09_95-DE

Lise Marchal, Maître d'œuvre du projet, a été envoyée à Mme ASTIC Sylvaine, le 08.11.2022, proposant les 2 solutions évoquées. Après une relance envoyée le 24 novembre 2022 par lettre recommandée avec avis de réception à Mme ASTIC Sylvaine ; aucun choix à la date de ce jour n'a été reçu. Le calendrier de mise en œuvre des travaux pour chacune des solutions est suspendu.

En réponse au point 3 concernant la proposition de Mmes ASTIC d'acquérir la portion du domaine public qui est actuellement occupée par un parterre arboré et un dallage en pierre de volvic à hauteur du 1 Rue de l'Eglise, aménagés sans autorisation,

Compte tenu que :

- les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du bourg répondent à des prescriptions techniques en veillant à assurer plus particulièrement l'accessibilité aux personnes souffrants de handicap ou à mobilité réduite, avec la plus grande autonomie possible, sur l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation publique et sur les espaces publics ;
- conformément au plan d'exécution, la zone située devant le 1 Rue de l'Eglise est concernée par la création d'un trottoir en enrobé grenailé en continuité avec l'ensemble du traitement des espaces publics piétonniers du bourg ;
- cet espace est situé à un carrefour dont il convient d'améliorer la visibilité et de favoriser la sécurité des usagers et la circulation des véhicules ;

La cession de la portion du domaine public n'est donc pas envisageable pour la collectivité.

De plus, Mme le Maire précise que le chantier, à hauteur du 1 Rue de l'Eglise, est actuellement suspendu, ce qui est susceptible de générer un coût supplémentaire quand les travaux reprendront.

Si les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à cette demande d'acquisition du domaine public ; il conviendra, afin de permettre l'achèvement de cette tranche de travaux, que Mmes ASTIC fassent déposer l'ensemble de l'aménagement en dalle de volvic.

Où il rapport de Mme le Maire, le vote à bulletin secret est demandé par les membres du Conseil Municipal sur cette demande d'acquisition du domaine public à hauteur du 1 Rue de l'Eglise (à l'unanimité).

Considérant l'article 17 du règlement intérieur applicable au conseil municipal de BOUZEL approuvé par délibération du 12 juin 2020, « le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres de l'assemblée municipale »,

Mme le Maire met aux voix cette question par vote à bulletin secret.

Résultat du vote à bulletin secret sur la question de cession d'une portion du domaine public à hauteur du 1 Rue de l'Eglise : **voix CONTRE 12, voix POUR 0, bulletins blancs 1.**

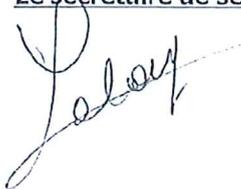
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide de répondre défavorablement** aux demandes de Mmes ASTIC, qui devront par conséquent, tel qu'indiqué supra, libérer la portion du domaine public situé au 1 Rue de l'Eglise afin de permettre la finalisation du chantier.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
22L09_95	13	0	12	1

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 12 décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,




Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Département du Puy-de-Dôme
 Arrondissement de Clermont-Ferrand
 Canton de Billom
 Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 DEC. 2022
ID : 063-216300491-20221209-22L09_96A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	02.12.2022
Séance du	09.12.2022

Le 09 décembre 2022 à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille.

Thème : 1.1 Marchés publics

22L09_96

N° 96A/2022 : Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : avenant n° 4 au marché de la société COLAS

VU le programme d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg (tranche Voirie – espaces verts) approuvé par délibération du Conseil Municipal ;

VU la délibération du 26.03.2021 retenant l'offre des entreprises COLAS Agence de Gerzat et DURAND Pavage pour la tranche n° 2 des travaux de l'aménagement de la RD 341 et ses abords en centre bourg – Lot n° 1 – voirie avec une phase ferme et 2 phases optionnelles ;

VU le marché de travaux attribué aux entreprises COLAS Agence de Gerzat et DURAND Pavage, notifié le 06.05.2021, pour un montant global égal à 547 936.75 € HT, réparti comme suit :

pour la tranche ferme : 143 489.50 €

pour la tranche optionnelle 1 : 245 307.75 €

pour la tranche optionnelle 2 : 159 139.50 €

l'option proposée (plus-value pour les bordures de type A2 granitique et pour les Caniveaux de type CS1 granitique) est incluse dans le prix de l'offre.

VU les délibérations du 05.11.2021 et du 10.12.2021 relatives à l'approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux COLAS-DURAND pour un montant égal à 6 720.00 € HT ;

VU la délibération du 28.01.2022 relative à l'approbation de l'avenant n° 2 au marché de travaux COLAS-DURAND pour un montant égal à 8 660.00 € HT € HT ;

VU la délibération du 26.10.2022 relative à l'approbation de l'avenant n° 3 au marché de travaux COLAS-DURAND pour un montant égal à 5 130.00 € HT ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux complémentaires au chantier relatifs à la tranche optionnelle n° 2 – travaux supplémentaires : pose d'aco drains devant 2 garages Place du Fort ; travaux en moins : suspension de l'aménagement devant le 1 Rue de l'Eglise ;

Le montant de l'avenant n° 4 au marché de travaux COLAS-DURAND s'élève à 1 428.00 € HT réparti comme suit : 1 428.00 € HT pour COLAS,

L'ensemble des avenants représentant une hausse de 4.00 % par rapport au montant du marché initial.

Où le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 DEC. 2022
ID : 053-216300491-20221209-22L09_96A-DE

- **d'approuver** l'avenant n° 4 au marché de travaux avec COLAS Etablissement de GERZAT – DURAND Pavage pour un montant égal à 1 428.00 € HT ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer les documents afférents à cet avenant.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
22L09_96A	13	13	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 12 décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 Dec. 2022
ID : 053-216300491-20221209-22L09_96B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	02.12.2022
Séance du	09.12.2022

Le 09 décembre 2022 à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille.

Thème : 1.1 Marchés publics

22L09_96

N° 96B/2022 : Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : avenant n° 1 au marché de TERIDEAL TARVEL

VU le programme d'aménagement de la RD 341 en traverse et du bourg (tranche Voirie – espaces verts) approuvé par délibération du Conseil Municipal ;

VU la délibération du 26.03.2021 retenant l'offre de TERIDEAL TARVEL pour la tranche n° 2 des travaux de l'aménagement de la RD 341 et ses abords en centre bourg – Lot n° 2 – espaces verts avec une phase ferme et 2 phases optionnelles ;

VU le marché de travaux attribué à TERIDEAL-TARVEL, notifié le 06.05.2021, pour un montant global égal à 30 999.61 €, réparti comme suit :

pour la tranche ferme : 3 864.53 €

pour la tranche optionnelle 1 : 12 812.59 €

pour la tranche optionnelle 2 : 14 322.49 €

Considérant qu'une erreur d'addition dans le fichier EXCEL du DQE lors du rendu de l'offre, a entraîné un montant erroné dans l'acte d'engagement qui a été signé par TERIDEAL TARVEL et la collectivité, il convient donc de rectifier cette erreur de calcul de 290.00 € HT sur la tranche optionnelle 2 ;

Le montant de l'avenant n° 1 au marché de TERIDEAL TARVEL s'élève à 290.00 € HT, soit 348.00 € TTC.

Où le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au marché de TERIDEAL TARVEL pour un montant égal à 290.00 € HT ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer les documents afférents à cet avenant.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
22L09_96B	13	13	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 12 décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 DEC. 2022
ID : 063-216300491-20221209-22L09_97-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	02.12.2022
Séance du	09.12.2022

Le 09 décembre 2022 à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille.

Thème : 3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

22L09_97

N° 97/2022 : Convention de servitude de passage avec l'ASA du Jauron pour l'installation d'une conduite d'irrigation secteur Les Longes, La Jonchère

Madame le Maire rappelle la délibération du 28.01.2022 concernant la convention de servitude avec l'ASA du Jauron approuvée dans le cadre de la première tranche des travaux de contournement pour les secteurs « Bugnat, Les Fours, Maloron et Catital » et informe l'assemblée que dans le cadre de la poursuite de ces travaux, l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Jauron (ASA) prévoit de mettre en œuvre, selon le tracé présenté, des canalisations (PVC) enterrées d'eau d'irrigation, d'un diamètre de 315 mm à une profondeur moyenne de 1.10 m.

L'emprise du projet concerne différentes parcelles appartenant au domaine privé de la commune (dont chemins d'exploitation, fossé et terrain affermé) :

Section	Parcelle	Lieu-dit
ZD	33	Les Littes
ZD	118	La Jonchère
ZD	119	La Jonchère
ZD	123	La Jonchère
ZD	140	La Jonchère
ZD	141	La Charme
ZC	385	Le Breuil

A cet effet, l'ASA du Jauron sollicite l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure ces canalisations qui feront partie intégrante du réseau d'irrigation. Cette convention est consentie par la Commune moyennant la somme d'un euro symbolique. Il conviendra également qu'à l'issue des travaux, un plan de récolement soit remis à la collectivité et que le SIG soit mis à jour afin d'intégrer le plan des servitudes dans le PLUi.

L'exposé de Mme le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 DEC. 2022
ID : 063-216300491-20221209-22L09_97-DE

- **d'approuver** la constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit de l'ASA du Jauron sur les parcelles mentionnées supra ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations et tout acte concernant cette servitude.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
22L09_97	13	11	1^(*)	1^(**)

(*) Mme HAVART Sylvie ; (**) Mme LALANDE Mireille

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 12 décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le 14 DEC. 2022
ID : 063-216300491-20221209-22L09_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	02.12.2022
Séance du	09.12.2022



Le 09 décembre 2022 à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian, M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille.

Thème : 2.1. Documents d'urbanisme

22L09_98

N° 98/2022 : Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Billom Communauté

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-37, 40, 41 et 45 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 21.10.2019 ;

VU l'arrêté du Président de Billom Communauté du 14.01.2021, prescrivant la modification n° 1 du PLUH ;

VU l'avis favorable du 28.05.2021 du Conseil Municipal sur le projet de modification n° 1 du PLUH de Billom Communauté ;

VU l'arrêté du Président de Billom Communauté du 30.05.2022, prescrivant la modification n° 2 du PLUH ;

CONSIDÉRANT que Billom Communauté souhaite faire évoluer son PLUH dont le contenu de la modification n° 2 est présenté dans le rapport de présentation daté du 15.11.2022 et transmis aux 25 communes du territoire ;

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de modification n° 2 du PLUH de Billom Communauté, le projet est soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI avant enquête publique.

Pour mémoire, cette modification concerne les objets suivants :

- 1. Adaptations réglementaires écrites et graphiques diverses (de portée générale ou sectorielle) : règles des toitures, Coefficient de Biotope par Surface (CBS), clôtures et portails en zone A et N, prescriptions Trame Verte et Bleue, éléments performance énergétique du bâti, emplacements réservés ... ;
- 2. Intégration au plan de zonage de la nouvelle cartographie des milieux humides ;

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
 Reçu en préfecture le 13/12/2022
 Affiché le 14 DEC. 2022
 ID : 063-216300491-20221209-22L09_98-DE

- 3. Ajustement zonage A, As, As* pour permettre la réalisation de projets agricoles (notamment Fayet-le-Château, Reignat, Saint-Jean des Ollières) ;
- 4. Ouverture d'une zone AUs à l'urbanisation à Montmorin ;
- 5. Extension limitée d'une zone constructible sur une zone AUs à Reignat pour répondre aux orientations habitat du Programme d'Orientations et d'Actions ;
- 6. Création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) :
 - à vocation touristique et artisanale (Bongheat, Fayet-le-Château, Saint-Jean des Ollières, Vertaizon, Saint-Dier d'Auvergne) contribuant à la mise en œuvre de la politique raisonnée de développement économique ;
 - à vocation habitat (Billom, Saint-Jean des Ollières) contribuant à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat ;
 - à vocation agricole et pédagogique (Fayet-le-Château, Glaine- Montaigut) contribuant au développement de nouvelles formes d'activités agricoles ;
- 7. Création, suppression d'emplacements réservés (Mur-sur-Allier) ;
- 8. Ajustement mineur d'une OAP sectorielle à Glaine-Montaigut ;
- 9. Ajustement du STECAL et de l'OAP correspondante pour le projet d'Ecopôle à Pérignat-ès-Allier ;
- 10. Réparation d'erreurs matérielles notamment : ajout élément de petit patrimoine (Mur-sur-Allier), ajustement étiquettes toponymie (Saint-Dier d'Auvergne), liste des emplacements réservés du secteur Val-d'Allier Vallée- du-Jauron ;
- 11. Mise à jour de l'annexe relative aux zonages d'assainissement communaux, le cas échéant.

Les communes ont 3 mois, à réception du dossier, pour donner leur avis sur le projet de modification et transmettre leurs éventuels compléments ou observations.

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** sur le projet de modification n° 2 du PLUH de Billom Communauté.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
22L09_98	12	11	0	1(*)

(*) M. de FONTENAY Dominique

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 12 décembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Le 09 décembre 2022 à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme LALANDE Mireille.

22L09_99

N° 99/2022 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 26.10.2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

22L09_2022

A – Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

* Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé les devis suivants :

- MR MAINTENANCE : contrat d'entretien annuel de la chaudière de l'école pour 105.82 € HT par an ;
- NUANCES UNIKALO CLERMONT : fourniture de petits matériels et peinture pour rénover le bloc buvette et sanitaire défraîchis et tagués dans les vestiaires du stade pour 318.80 € HT, travaux prévus par des adhérents du FC BOUZEL ;
- MAX GRENIER Electricité : intervention de mise à la terre de l'église et câble paratonnerre pour 230.00 € HT ;
- DOM BUREAU : 2 lampes de bureau à LED pour le secrétariat de mairie pour 129.02 € HT ;

* Pendant l'absence de M. Fernand PEIXOTO dont l'arrêt maladie est prolongé jusqu'au 17.12.2022, M. Tristan CHELLES est engagé en qualité d'Adjoint technique territorial non titulaire pour assurer son remplacement sur un temps non complet soit 4 heures par jour, afin d'assurer en priorité les missions de salubrité et d'hygiène publique.

B - Convention avec le SIEG 63 Territoire d'énergie pour la pose d'une lanterne d'éclairage public sur l'atelier municipal dans le cadre de l'aménagement du centre bourg

La convention n'ayant pas été transmise en mairie, cette question est reportée à un ordre du jour prochain.

C - Décisions modificatives au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement et/ou de fonctionnement

Absence de décisions.

L'état des crédits consommés au budget 2022 relatifs à l'opération N° 10159 - Aménagement de la RD et du centre bourg est présenté à l'assemblée, un point sur l'encaissement des subventions est également réalisé.

M. DELARBRE Christian et M. HAMELIN Cédric, non présents pour les points qui suivent.

D - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

Commission des festivités, vie associative – M. RAVOUX - La soirée théâtre du 19.11.2022 avec la troupe des Volpailoux de VERTAIZON a remporté un franc succès ; recette du « chapeau » au profit


Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

du Réseau Neuro SEP Auvergne (sclérose en plaques), buvette au profit de l'Association des Parents d'Elèves du RPI ;

- Réunion pour l'élaboration du calendrier des festivités avec les associations locales est fixée au 04.01.2023.

- Vœux du Maire au 21.01.2023 à 11h

Commission environnement et relations avec les partenaires – M. RAVOUX

- Visite périodique de DEKRA des installations électriques de l'école le 23.11.2022. Sept anomalies constatées ; à voir avec l'électricien Max Grenier.

Commission des travaux – Mme DELARBRE

- Visite de réception de travaux et périodique de la commission de sécurité à l'école, ERP de 4^{ème} catégorie, le 17.11.2022 : avis favorable avec prescriptions, dont l'installation d'une coupure électrique générale ;

- Chantier d'Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du Fort : signalétique à mettre en place, devis à venir de Colas – avenant n° 5 à prévoir ;

- Compte rendu des travaux réalisés par Max Grenier : école, église (correction mise à la terre et paratonnerre) ;

- Compte rendu de la rencontre avec les agriculteurs du 17.11.2022 pour l'entretien des chemins. Voir une entreprise de TP pour le nivellement pour 2023 ;

- Réunion de la commission à prévoir, le 24.01.2023 (à confirmer) pour préparer les demandes de subventions pour 2023 (DETR avant le 08.02.2023, aides du Conseil Départemental qui seront présentées aux maires le 15.12.22) : accessibilité des vestiaires du stade, rénovation énergétique des logements et bâtiments (mairie), étude des propositions d'AUFERFLUID qui vient de finaliser son rapport/diagnostic.

Billom Communauté - Mme DELARBRE

- Le compte rendu du CC du 28.11.2022 est présenté à l'assemblée (préconisations de l'ADHUME pour établir un plan de sobriété énergétique entre différents acteurs, projet festival « Art d'école » avec la participation de l'école de BOUZEL, groupement de commande de papier, vente du château de Mezel, approbation du PVAP de Billom, etc.). Prochain CC 19.12.22 ;

- CLECT : attribution de compensation pour la commune : montant inchangé (99 353.00 €)

- Conférence des maires de Billom Communauté le 14.11.2022 : ZAN (zéro artificialisation nette). Enjeux : en 2031, diviser par 2 la consommation foncière pour arriver à zéro en 2050 ;

- COPIL OPAH du 29.11.2022 ; plaquette informative à venir.

CCAS – 02.11.2022 - Mme DELARBRE

Organisation du repas des aînés du 03.12.2022 : 37 aînés présents sur 146 invités ;

Rapport de l'expert reçu concernant le sinistre (mouvement de terrain) du pavillon. Prise en charge par l'assurance de travaux à hauteur de 19 000 € avec notamment la mise en œuvre de 5 micropieux pour consolider les fondations et la démolition/reconstruction du poteau qui soutient la terrasse.

SIASD de Lezoux - Mme GONCALVES

- CS du 06.12.2022. Absence de quorum. Modification des statuts proposée concernant le nombre de délégués par commune. Augmentation de la participation 2023 des collectivités : la cotisation passe de 3.28 € par habitant à 3.33 € par habitant.

SIBOVA - Mme BARD

- CS du 09.11.2022 : mise à jour du RIFSEEP pour les agents.

- Protocole en cas de coupure d'électricité reçu par le prestataire API qui fournit les repas pour la cantine.

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

SIAREC - Mme DELARBRE : CS du 06.12.2022 : absence de quorum, report au 14.12.

SBA – Mme HAVART

CS du 07.12.2022 : fixation des tarifs 2023 qui seront appliqués sur les taxes foncières 2024 : gratuité pour les biodéchets ; maintien des tarifs pour la collecte sélective, et augmentation du tarif de la collecte d'OM compte tenu de la hausse du coût de l'énergie. L'opération « un composteur gratuit » est programmée en 2023, dans le cadre du VALTOM.

G - Questions et informations diverses

⇒ **Mme le Maire informe :**

* agenda des séances : le prochain CM est prévu le 03.02.2023.

* DIA n° 13 à 16 : absence de préemption

* Personnel communal

Recensement INSEE : Mmes BARGOIN Brigitte et CHELLES Christel ont été recrutées pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu du 19.01 au 18.02.2023.

* Présentation au Bureau le 05.12.2022 par M. LABROSSE et Mme LACOIN du projet d'aménagement du carrefour de la RD 10-RD 70, en entrée d'agglomération, et du PN 11.

La réfection de l'enrobé sur la Route de Chignat est inscrite au programme de travaux 2023 du Conseil Départemental. M. LABROSSE va demander qu'une partie de la bande de roulement sur la RD 10 – Route de Ravel soit reprise en enrobé, afin de satisfaire la demande des riverains qui se sont plaints du revêtement très bruyant mis en place courant 2022.

* L'Auberge du Ver Luisant étant fermée définitivement, le conseil municipal doit s'interroger sur l'éventualité d'acheter l'unique licence IV sur la commune, qui est en vente.

* Remerciements de la famille Peixoto à l'occasion des obsèques de M. PEIXOTO Casimiro.

* Reprise technique des concessions au cimetière

L'entreprise BORRO devrait intervenir courant janvier ou février prochain.

Mme HAVART propose de rechercher comment récupérer et utiliser les pierres, grilles, ornements, etc. par la collectivité ou à mettre en vente.

⇒ **Questions diverses :**

Néant

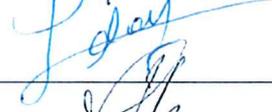
Fin de séance à 23 h 10.

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

"ACTES"	Date	Objet	Numéro d'ordre	Page
3.5	09.12.22	Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : demande d'acquisition d'une portion du domaine public situé devant le « 1 Rue de l'Eglise »	22L09_95	118
1.1	09.12.22	A - Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : avenant n° 4 au marché de la société COLAS B - Aménagement du centre bourg - phase 3 - secteur Eglise et Place du fort : avenant n° 1 au marché de TERIDEAL TARVEL	22L09_96	120
3.6	09.12.22	Convention de servitude de passage avec l'ASA du Jauron pour l'installation d'une conduite d'irrigation secteur Les Longes, La Jonchère	22L09_97	123
2.1	09.12.22	Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Billom Communauté	22L09_98	125
3.5	09.12.22	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	22L09_99	127
S.O	09.12.22	A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B - Convention avec le SIEG 63 Territoire d'énergie pour la pose d'une lanterne d'éclairage public sur l'atelier municipal dans le cadre de l'aménagement du centre bourg C - Décisions modificatives au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement et/ou de fonctionnement D - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes E - Questions et informations diverses	22L09_2022	127

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BRIGNAT Emmanuel	P/0 
DELARBRE Christian	
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
HAVART Sylvie	
LALANDE Mireille	
MILLE Marielle	
MONTEILHET Denis	P/0 
RAVOUX Daniel	
VIGNOLET Mickaël	

Le secrétaire


Le maire




Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2022

Répertoire chronologique annuel

"ACTES"	Date	Objet	Numéro d'ordre	Page
5.4	28.01.22	Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)	22A28_01	2
5.2	28.01.22	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	22A28_02	2
7.5	28.01.22	Demande de subvention au Conseil Régional AURA au titre du bonus relance – programme de l'aménagement du centre bourg pour les phases n° 1 et n° 2 du plan de décomposition – tranches n° 2 et n° 3	22A28_03A	2
7.5	28.01.22	Demande de subvention au Conseil Régional AURA – programme de l'aménagement du centre bourg pour la phase n° 3 du plan de décomposition - tranche n°4	22A28_03B	3
7.5	28.01.22	Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 - fiche n° 1 : programme de l'aménagement du centre bourg pour la phase n° 3 du plan de décomposition- tranche optionnelle n° 2	22A28_04	5
7.5	28.01.22	Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2022 – approbation du tableau de programmation : Programme de l'aménagement du centre bourg pour la tranche n° 4 (phase n° 3 du plan de décomposition) et acquisition d'un défibrillateur	22A28_05	6
7.5	28.01.22	Demande de subvention DSIL 2022 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux – diagnostic et étude de faisabilité	22A28_06	8
1.1	28.01.22	Aménagement de la RD en traverse et centre bourg - lot n° 1 : phase voirie – avenant n° 2 – dallage basaltique secteur Mairie et enrobés de surface Rue du Foyer	22A28_07	9
7.1	28.01.22	Vote de crédits au budget primitif 2022 en application de l'article L. 1612-1 du CGCT pour l'opération n° 10140 – travaux à l'école	22A28_08	10
1.1	28.01.22	Achat de matériels informatique avec ouverture de crédits, par anticipation, au budget primitif 2022	22A28_09	11
3.6	28.01.22	Convention de servitude consentie à ENEDIS pour le projet de pose d'une ligne électrique souterraine dans le domaine privé de la commune, situé Route du Moulin	22A28_10	12
3.6	28.01.22	Convention de servitude de passage sur le domaine privé de la commune du réseau d'irrigation à créer pour l'ASA du Jauron	22A28_11	12
7.1	28.01.22	Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale dans le cadre du « désherbage »	22A28_12	12